

Les leçons de l’histoire du loisir public québécois

2 - Mise en œuvre, déploiement et tendances

Par **André Thibault, Ph. D., professeur émérite**

La mission de l’Observatoire québécois du loisir (OQL) consiste à éclairer les décisions des acteurs du loisir public en repérant et diffusant les tendances dans les attentes de la population, les pratiques professionnelles, les politiques publiques et l’ensemble des facteurs qui composent l’environnement du loisir. Voilà qui justifie le survol des grandes étapes de l’histoire du loisir public québécois que constituent ces deux bulletins : son émergence et son déploiement, son bien-fondé et son intégration dans la société québécoise actuelle. Comprendre les mouvements qui jalonnent cette histoire, c’est forcément mieux situer le loisir public dans l’époque actuelle et mieux saisir les changements en cours et à venir. Tels sont l’angle d’analyse et l’humble intention de cette série de bulletins.

Le premier bulletin présentait sommairement les grandes étapes de l’histoire du loisir public et analysait les forces à l’origine de son développement. Ce second bulletin examine maintenant comment il a été mis en œuvre et s’est déployé en relèvements de l’Église et en réponse aux demandes des associations, et comment il s’est ajusté aux mouvements et aux perturbations de la société québécoise. Il dégage les déterminants du système actuel et les tendances qui permettent d’entrevoir son avenir.

1960-1970 - Émergence de l’organisation du loisir public québécois

Cette phase est celle de la prise en charge de l’organisation du loisir par les acteurs publics et civils en relèvements de l’Église et de ses institutions, ainsi que du renforcement du rôle de la société civile en loisir.

Pour bien comprendre la création du loisir public, il faut savoir que la laïcisation, la municipalisation et les premières politiques du Gouvernement du Québec n’étaient qu’un phénomène à l’intérieur d’un mouvement plus grand qui voyait l’État prendre le relèvements du clergé et de l’Église dans les grands systèmes de services publics. Cette *Révolution tranquille* ouvrait la voie à une administration publique dotée de professionnels de plus en plus compétents. Plusieurs réformes souhaitaient améliorer les niveaux de vie et d’éducation, et tenaient compte d’une population jeune, nombreuse (les baby-boomers) et active socialement et politiquement.

Les commissions Parent en éducation (1961-1966) et Castonguay-Nepveu en santé (1967-1972) proposaient non seulement une prise en charge des systèmes de services publics par l’État, mais préconisaient aussi des changements appuyés par une conception nouvelle de l’organisation de ces services, fondée notamment sur la participation de la société civile laïque.

De là l’émergence, à la fin des années 1960, de programmes de formation collégiaux et universitaires, notamment en sport, en activité physique, en récréologie, en animation sociale et en journalisme. Ces programmes ont contribué largement à la constitution d’un capital de leaders et de concepteurs essentiel au déploiement du système québécois de loisir.

Contrairement à ce qu’on a pu penser, l’étatisation de services en loisir n’a pas été décrétée par les instances publiques. Elle est plutôt le résultat de

pressions et de demandes de la société civile et de ses associations. L'intervention des instances publiques s'est aussi largement justifiée par la croissance de services nouveaux dont l'Église se distançait. Ce qui explique que nombre de municipalités ont alors procédé à la création d'un service municipal et à l'embauche de personnel en loisir pour mettre de l'ordre dans le défilé des demandeurs, encore aujourd'hui encadré par des politiques de reconnaissance récemment mises à jour.

En 1968, la jeune Association des directeurs de loisirs municipaux (ADLM) publie la *Déclaration de Montmorency* que le journaliste chroniqueur Dollard Morin qualifie, dans *La Presse*, de « première charte du loisir au Québec ». À la suite du Rapport Bélisle¹ (1964), le Gouvernement du Québec crée le Haut-Commissariat à la jeunesse, au loisir et au sport (1968). Les trois champs d'action du Haut-Commissariat illustrent les mouvements et les forces qui interagissaient dans l'élaboration des politiques et des programmes de l'État et des municipalités : la jeunesse, le loisir et le sport.

À cette étape de mise en œuvre du système loisir public, on voit apparaître les grands organismes nationaux comme la Confédération des loisirs du Québec (CLQ), qui a regroupé les acteurs régionaux et les organisations sportives et culturelles. Rapidement cette confédération a éclaté en plusieurs filières distinctes en sport, culture et plein air. C'est ainsi que naissent la Confédération des sports du Québec (CSQ), la Conférence des organismes régionaux de loisir (CORLQ), la Fédération québécoise du plein air (FQPA) et la Fédération des propriétaires d'équipements de loisir. On verra même la création d'une Association québécoise des travailleurs en loisir (AQTL).

Sur le plan local, les nouveaux services municipaux de loisir et les comités de loisir offraient des « cours » de toutes sortes (art, artisanat, langues, activité physique, etc.). Le service municipal de loisir soutenait professionnellement, financièrement et logistiquement les clubs et les ligues sportives, tandis que les services des travaux publics ou leurs équiv-

alents aménageaient et entretenaient les parcs, les piscines, les arénas et les plateaux sportifs, répondant aux besoins des clubs et favorisant la pratique libre, notamment à la patinoire locale ou à l'aréna et dans les parcs. Parfois, il y avait des directions indépendantes de la culture ou des bibliothèques. Les comités locaux de loisir organisaient des événements de plus en plus nombreux autour des carnivals et des festivals de quartier ou de village, et s'activaient particulièrement lors des festivités de la Fête nationale. Les événements prenaient ainsi leur place et se multiplieront au cours des années subséquentes.

L'achèvement du processus de laïcisation, la croissance du temps libre et de l'argent public, la présence d'une nouvelle cohorte de professionnels qualifiés et certains événements propulseurs vont entraîner la phase de déploiement de la nouvelle organisation du loisir public.

1971-1980 - Déploiement

Cette phase est marquée par le déploiement des organismes de service et de concertation, la construction d'infrastructures municipales et scolaires et la structuration des disciplines et des activités.

Si la première phase a vu la mise en place des organisations et de leurs visions, la seconde voit ces organisations se déployer, se distinguer les unes des autres. Au début de cette phase, les budgets provinciaux faisaient peu défaut, mais les dépenses municipales étaient très variées, allant de 3 \$ à 18 \$ par tête². À terme, l'État a adopté une politique du loisir et créé un ministère du loisir, et il a reconnu à la municipalité la maîtrise d'œuvre en loisir public.

C'est aussi durant cette période qu'en plein air se déploient les sentiers de marche et de ski de fond, les pistes de motoneige, les terrains de camping provinciaux et les ZEC sous l'impulsion de corporations à but non lucratif soutenues par divers ministères (Faune, Parcs, Transport). C'était là un vaste champ d'activités de pratique libre, qui, par le fait même, attirait de plus en plus de Québécois et de Québécoises.

En culture apparaissent les salles de spectacles professionnels publiques et les bibliothèques municipales, et explose l'industrie québécoise de la culture. La communauté artistique est de plus variée et reconnue. Les boîtes à chanson, les discothèques, les troupes de théâtre amateurs et professionnelles, les Jeunesses musicales du Canada sont nées sous l'impulsion tantôt de corporations à but non lucratif, tantôt d'entreprises culturelles.

Dans cette mouvance, la filière loisir peine à délimiter, sur le plan provincial, son champ d'action, moins défini par des disciplines structurées et hiérarchisées. On perçoit le loisir tantôt comme un terme chapeautant les autres, tantôt comme le champ des activités non régies. C'est alors que les municipalités affirment et mettent en œuvre une vision décroisée du loisir, développent des activités en régie ou soutiennent les comités locaux, les centres communautaires de loisirs et le secteur émergent des organismes communautaires. Au début de la période, toutes les villes de plus de 50 000 habitants ont un service municipal de loisir. C'est aussi le cas de 80 % des municipalités de 10 000 à 49 999 habitants, mais seulement 26 % des municipalités de 5 000 à 9 999 habitants sont ainsi dotées³. De 1968 à 1974, le nombre de piscines sur le territoire québécois passe de 270 à 1 013.

Si, en 1968, le gouvernement du Québec ne dispose que de 750 000 \$ pour soutenir financièrement l'ensemble des organismes de loisir et de sport, les subventions aux seuls organismes de sport atteignent presque 3 millions de dollars cinq ans plus tard⁴.

De plus, l'État providence offre des programmes de financement à 50 % des coûts d'embauche de personnel à la direction du loisir. Il finance le déploiement rapide des arénas dans l'ensemble du Québec, tandis que la construction des polyvalentes inclut des gymnases et que se développe le concept de parc-école et démarre, parfois péniblement, la concertation municipale-scolaire.

Durant cette phase s'installent la structure et les stratégies de développement des fédérations sportives : les premiers Jeux du Québec en 1971

contribuent à consolider les structures locales, régionales et provinciales. Puis les Jeux olympiques de 1976 à Montréal stimulent la recherche d'excellence, le développement des ressources pour l'entraînement et l'inscription de nombreux jeunes dans des sports jusque-là méconnus.

Apparaissent les premières politiques encadrant les relations municipalités/associations et les stratégies de financement de l'État. Dans cette foulée naissent et s'incorporent de nombreux comités locaux de loisir et les multiples regroupements autour d'activités spécifiques. On rédige, en quelque sorte, le catalogue des activités qui seront soutenues publiquement et qui définissent et confinent, par la même occasion, l'expérience de loisir.

Au terme de cette phase, le Gouvernement du Québec publie un livre vert (1977) puis un livre blanc (1979) proposant une politique du loisir qui affirme le mandat de services aux citoyens du loisir public, y intègre les disciplines et consacre la municipalité maître d'œuvre. Elle définit les mandats des organismes locaux, régionaux et nationaux. Deux constats président à cette politique :

Le loisir, le droit au loisir n'est pas le privilège d'une catégorie d'âge ou d'un groupe social particulier, il est attaché à la vie humaine même, à la vie sociale de chaque individu, de son plus jeune âge où il l'enivre jusqu'à son âge mûr où il le libère⁵.

Le monde du loisir s'est assez rapidement spécialisé et constitué en disciplines et en secteurs, sans qu'on ait toujours su éviter les écueils d'une compartimentation peu conciliable avec le caractère intégrateur de l'expérience de loisir⁶.

Se termine ainsi une période de vaches grasses durant laquelle le système de loisir public s'est donné la structure qu'il connaît encore aujourd'hui. Durant ce temps, les Québécois et les Québécoises ont intégré le loisir dans leur vie et l'industrie du loisir s'est renforcée.

1981-1998 - Rationalisation de la gestion et virage partenarial

Cette troisième phase s'amorce durant les premières grandes compressions de fonds publics, conséquence de la crise pétrolière de 1973 et de la flambée des taux d'intérêt pouvant atteindre 20 %. Au début des années 1980, le Gouvernement Lévesque doit réduire les salaires des employés de l'État et, durant les années 1990, les gouvernements subséquents se voient dans l'obligation d'atteindre le déficit zéro.

On assiste, alors, dans les pays industrialisés, à la réforme de l'administration publique et à l'abandon de l'État-providence. L'État se voit dorénavant davantage comme un propulseur qui fixe des objectifs et soutient les initiatives. Les réformes en santé et en éducation visent plus de décentralisation et de partage de responsabilités. « On a redéfini le rôle de l'État autour du principe "Lâche la rame et prends le gouvernail" ou du "Faire avec", et également autour de l'approche client, de la décentralisation des lieux de décision et de la livraison de services⁷. »

Au terme de cette étape, le Gouvernement du Québec adopte, non pas une politique du loisir, mais un cadre administratif qui définit le rôle des organismes dont il finance la mission et commande, puis contrôle les résultats. Les contrats de performances voient le jour. L'instance du Gouvernement, le Secrétariat au loisir et au sport, tend à devenir un gestionnaire de programmes. Il faudra attendre la phase suivante pour y trouver des orientations politiques.

Durant cette phase apparaît l'expression « utilisateur-payeur » qui mène à une tarification plus importante des services. Se manifeste un mouvement vers la privatisation des infrastructures comme les terrains de soccer intérieurs et les arénes, et prennent forme les partenariats publics-privés.

Du côté des municipalités, les politiques de reconnaissance sont renforcées et visent à mettre de

l'ordre dans les programmes de soutien financier et les organisations qui peuvent en bénéficier. Cette étape se caractérise par l'installation d'une machine administrative qui gère et encadre le « faire avec » et le « faire faire ».

À Montréal, au milieu des années 1990, on réduit considérablement les activités en régie et entreprend le virage partenarial qui redonne le « faire » aux organismes du milieu. La Ville agit désormais plus en soutien et économise plusieurs centaines de milliers de dollars. Cette approche est le lot de plusieurs autres municipalités.

En période de restrictions, la concertation entre la municipalité et le secteur scolaire et celle avec les citoyens *devenus clients* se transforment en relations d'affaires. Chacun se réfugie sur son « quant à soi ». Les rencontres de professionnels affirment régulièrement le besoin d'une meilleure reconnaissance du rôle du loisir et de ses secteurs.

Durant cette période émergent quatre phénomènes qui vont considérablement influencer le loisir public et le loisir municipal en particulier.

- **Les technologies de l'information et de la communication (TIC) croissent de façon exponentielle, la rapidité des connexions internet introduit la logique informatique dans la gestion des opérations et favorise l'émergence des réseaux sociaux, sortes de « centres de loisirs » virtuels où on joue, se réseaute, s'exprime et apprend.**
- **Le cocooning naît, dans une société qui valorise la famille et dont l'industrie fait ses choux gras en rendant accessibles des produits comme le cinéma maison et les consoles de jeux.**
- **La pratique libre du plein air explose : l'engouement pour le vélo, la marche et autres activités qui requièrent des pistes et des sentiers donne lieu à l'ouverture d'un secteur d'activités libres en parallèle avec les champs d'intervention habituels des services de loisir et des structures disciplinaires**

traditionnelles.

- Les réformes en santé et services sociaux ont soutenu la croissance et l'affirmation d'un réseau d'organismes dits communautaires qui ont largement contribué à l'émergence d'une conscience sociale sur les besoins particuliers des moins nantis. Ces réformes ont aussi permis une émergence des préoccupations de santé publique, notamment en matière de tabagisme et d'obésité.

1998 à nos jours - Instrumentalisation du loisir au profit de la qualité de vie et poursuite de l'excellence dans les disciplines

Cette phase débute par l'affirmation des acquis développés dans la précédente, soit la rigueur et la responsabilisation administratives, les orientations stratégiques du faire-avec et la volonté de répondre aux citoyens clients. Elle est marquée par une justification du loisir public, non plus fondée exclusivement sur le droit au loisir, mais sur ses bienfaits collectifs et individuels en matière de qualité de vie, notamment en santé physique et sociale.

La société civile devient de moins en moins dépendante psychologiquement et financièrement de l'État. Les professionnels en loisir municipal créent l'Association québécoise du loisir municipal (1999)⁸ et adoptent, sans attendre l'État, une politique du loisir qui, sur une base volontaire, encadre leurs activités. Obsession du citoyen, accessibilité, participation publique et adaptation aux besoins et aux pratiques constituent les valeurs qui imprègnent cette politique.

Durant cette période, des événements et des constats sociaux et économiques objectifs interpellent les organisations de loisir public et influencent leur vision et leurs actions. Citons notamment les réformes administratives comme les fusions municipales, les changements démographiques comme le vieillissement de la population, les problèmes de santé comme l'obésité, des problématiques

nouvelles comme la conciliation famille-travail-loisir et l'évolution de valeurs comme l'inclusion et les accommodements raisonnables, la lutte aux changements climatiques et la sécurité. Ces phénomènes interpellent les pourvoyeurs de services de loisir et constituent dorénavant la toile de fond devant laquelle évolue le loisir public.

Parmi les événements marquants de cette période, le Congrès mondial du loisir (2008) et la *Déclaration de Québec (Le loisir essentiel au développement des communautés)*, adoptée par plus de 4000 participants venus de 40 pays, ont galvanisé la frange « loisir » du système public québécois, qui affirmait sa spécificité et sa contribution au développement de la qualité de vie du Québec par le loisir.

Les réformes de l'organisation municipale ont valorisé le loisir de proximité, ce qui a marqué les priorités et la justification du loisir public. De même, l'obligation, contenue dans les chartes des nouvelles villes, d'adopter une politique de développement social est dévolue aux services de loisir qui, dorénavant, doivent se doter d'une vision globale de la qualité de vie et gérer toute une gamme de services sociaux. Les municipalités doivent, dès lors, s'investir largement dans l'axe social du loisir. À ce titre, elles ratissent beaucoup plus large que le système traditionnel du loisir public, associé davantage aux activités disciplinaires.

Les politiques locales et provinciales accentuent le mouvement de balance entre ces deux axes. D'une part naissent de multiples politiques municipales en faveur de groupes sociaux comme les aînés, la famille, les enfants, les immigrants et les personnes souffrant d'un handicap. La préoccupation de sécurité des jeunes dans les camps de jour donne naissance à un programme national de formation (DAFA) et au *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux*, et suscite la création d'outils d'évaluation des normes de sécurité des diverses installations publiques.

La politique gouvernementale en loisir devient une politique de l'activité physique et du loisir actif. Toutes les organisations tentent de se placer sous

ce parapluie. Un grand partenariat public-privé est à l'origine de Québec en Forme, qui dissémine ses ressources financières et professionnelles sur l'ensemble du territoire québécois. Par ailleurs, plusieurs ministères ont un poids déterminant en loisir. Par exemple, la politique *La culture pour tous* du ministère de la Culture et des Communications définit l'accès à la culture en temps de loisir comme une priorité, le ministère des Transports joue un rôle majeur dans le développement du réseau des pistes cyclables, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs encadre les activités de chasse et de pêche tandis que la SEPAQ veille à l'offre de service dans les parcs nationaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux s'investit dans les saines habitudes de vie, le ministère de l'Éducation inclut dans ses approches pédagogiques les activités parascolaires, enfin les secrétariats aux Aînés, à la Famille et à la Jeunesse soutiennent des programmes et des politiques populationnels.

D'autre part, les gouvernements fédéral et provincial et les fédérations sportives se dotent d'une stratégie concertée de développement des athlètes de haut niveau. Ils reconnaissent près de 2500 athlètes aux niveaux « excellence », « élite » ou « relève ». Près de 3000 entraîneurs sont soutenus financièrement pour encadrer ces athlètes de façon permanente. L'Institut national du sport du Québec, les centres d'entraînement unisport et le réseau des centres régionaux d'entraînement multisports offrent des services, directement ou indirectement, à environ 2300 athlètes de haut niveau. En outre, plus de 7000 élèves athlètes sont inscrits dans 48 établissements d'enseignement secondaire à près de 580 programmes sport-études reconnus par le ministère de l'Éducation et auxquels participent 34 fédérations sportives⁹. Le sport public devient nettement une pratique organisée et les efforts consacrés à sa dimension récréative reculent au profit de l'excellence.

Dans le domaine du plein air, le système se préoccupe de quelques activités qu'il tend à traiter comme des disciplines sportives tant au ministère de

l'Éducation que dans les unités régionales de loisir et de sport chargées de leur mise en œuvre.

Seuls échappent à cette tendance le vélo (qui se distingue du sport cycliste) et la randonnée.

Pendant ce temps, la société valorise la diversité et les droits de la personne, qui influencent les pratiques de loisir de la population. C'est en loisir que se sont d'abord manifestés les besoins d'accommodements raisonnables, notamment dans les gymnases, les piscines et sur les terrains de soccer. Aujourd'hui, l'intégration en camp de jour des personnes présentant un handicap apparaît comme un impératif, malgré les embûches et les coûts qu'elle engendre. La diversité des pratiques, la diversité culturelle et la diversité des capacités individuelles font dorénavant partie des valeurs du service public.

Enfin, on ne peut ignorer la croissance de la pratique libre, justifiée par la restructuration du temps libre influencé par les impératifs de la conciliation famille-travail et ceux de l'accessibilité pour tous appuyée par une demande populaire exacerbée par les restrictions imposées pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Ainsi, l'offre traditionnelle de cours plafonne, concurrencée par une offre équivalente et même plus abondante sur le Net, l'activité physique autonome ou événementielle (Défi Pierre Lavoie, triathlon et sa variante Ironman, Féria du vélo, etc.) prend de l'ampleur, les personnes âgées et les familles prennent d'assaut les parcs et les sentiers, et la demande de jouer librement dans la rue remet en question certaines réglementations municipales. Le soutien à la participation libre et aux événements devient une fonction centrale du système de loisir public.

Les infrastructures auparavant configurées selon les catégories ou niveaux du sport s'ouvrent à la pratique libre. Ainsi, les piscines deviennent des centres aquatiques, la concentration des infrastructures dans un même espace s'accroît pendant que les services municipaux de loisir travaillent de plus en plus en concertation quotidienne avec les autres services municipaux (Travaux publics, Urbanisme,

Sécurité, Communications). Tout indique que l'approche globale du loisir comme facteur de qualité de vie des personnes et des communautés inspire la vision des municipalités. La recherche d'un équilibre entre le loisir populaire et les activités structurées axées sur la performance est dorénavant un devoir incontournable.

Il est évident que les services municipaux dits de loisir sont devenus des services municipaux de la qualité de vie des personnes et des communautés et que leur contribution passe par la création ou l'aménagement d'environnements urbains, bâtis, humains, sociaux et culturels soutenant cette qualité de vie. Si la ville a « lâché la rame pour prendre le gouvernail » de l'animation directe d'activités en confiant cette tâche aux partenaires souvent associatifs, elle s'investit actuellement pour créer de nouveaux environnements propices à cette qualité de vie. Dans cette tâche, elle requiert le soutien de plusieurs ministères et, pourquoi pas, d'une loi-cadre dont bénéficieraient tous les autres services municipaux au Québec.

Des enjeux et des leçons pour l'avenir

On retiendra de cette synthèse de l'histoire du loisir public qu'il évolue dans un univers dont les valeurs, les forces et les acteurs déterminent sa mission et ses priorités. L'urbanisation et l'industrialisation, l'augmentation des heures de temps libres et de la richesse, la perte de pouvoir de l'Église dans une société laïcisée et le passage du flambeau à l'État interventionniste ont influencé la création du loisir public tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Mais d'autres facteurs influencent maintenant et tout autant le loisir public en 2022. La société québécoise s'est diversifiée et les droits individuels font ombre aux droits collectifs, le citoyen est devenu un client des services publics, son appartenance à la communauté territoriale s'est largement effritée, le loisir commercial et le loisir chez soi ont pris une envergure jamais vue, l'État providence s'est beaucoup estompé, l'administration publique s'est structurée et bureaucratisée au nom de l'imputabilité, la vie urbaine affirme de plus en plus ses

exigences. Les forces internes qui ont influencé le déploiement du système québécois de loisir public sont toujours présentes et de plus en plus fortes. Enfin, les nouvelles technologies ont créé des communautés nouvelles en offrant des activités de jeu et de divertissement, de socialisation, d'apprentissage et de détente. Les trois « D » de Dumazedier se vivent aussi sur internet. Voilà la toile qui façonne le loisir public d'aujourd'hui et de demain.

Que sera le système québécois de loisir public dans l'avenir? Les résultats des dernières élections municipales montrent qu'une nouvelle classe politique semble encline à prioriser la qualité de vie des milieux et des personnes. Les valeurs de référence guidant l'action seront associées à la société de 2022. Elles porteront les préoccupations environnementales, la recherche d'un vivre ensemble respectant le droit à la diversité des personnes. Au nom du bien commun, on continuera à promouvoir la santé par l'activité physique et le contact avec la nature. Le citoyen client voudra être entendu. Le sera-t-il comme client ou comme citoyens? Les services de proximité prendront de l'envergure. Leur dimension communautaire reste incertaine.

Les enjeux et les défis seront nombreux et sans doute essaiera-t-on d'en repousser certains, mais d'autres seront incontournables puisque plusieurs valeurs de référence nécessitent la recherche d'un équilibre et d'un arbitrage entre les intérêts divergents présents en loisir public. Ainsi, les axes « activités et loisirs organisés » et « participation et accès libre » devront trouver un équilibre.

Le système de loisir public devra avant tout se doter d'outils rigoureux pour exercer une veille de la population et mesurer ses effets et ses impacts. Il faudra notamment connaître les tenants et les aboutissants de l'intégration du e-loisir dans les services publics.

La prochaine phase du développement du loisir public sera-t-elle caractérisée par un virage virtuel et une reconnaissance de la valeur propre au loisir activité et au loisir expérience? À quel titre l'État sera-t-il présent? Arrivera-t-il à concerter ses propres silos?

Notes de bas de page

¹ Bélisle, René et autres, *Rapport du Comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports*, Québec, ministère de la Jeunesse du Québec, 1964, 145 p.

² En 2005, ces dépenses per capita allaient de 52 \$ à 200 \$.

³ Association des directeurs de loisirs municipaux du Québec, *Le loisir et la municipalité, guide d'intervention*, publication de l'AQDLM, 1970, p. 42.

⁴ Gouvernement du Québec, *Les fondements de la pratique sportive au Québec*, 1979, p. 7.

⁵ Charron, Claude (ministre), *On a un monde à recréer, Livre blanc sur le loisir au Québec*, Gouvernement du Québec, introduction, 1979.

⁶ *Idem*, p. 50.

⁷ Thibault, André, « L'État et l'administration publique », Bulletin, vol. 1 no 2, Observatoire québécois du loisir, 2004.

⁸ Association québécoise du loisir municipal, *Loisir, communauté locale et qualité de la vie, Une politique du loisir au Québec*, 2000.

⁹ Gouvernement du Québec, *Développement du talent sportif au Québec*, 2019, p. 7.